

AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503001-DE
Reçu le 31/03/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes pour l'ensemble des prestations

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 décembre 2013 relative à l'adhésion de la commune à l'Agence d'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes (IT05) pour les prestations relevant des seuls domaines de l'eau potable, effectuées par le Service d'Assistance Technique pour l'Eau Potable (SATEP).

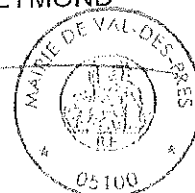
Il expose que la commune a également besoin d'une assistance technique dans d'autres domaines, tels qu'en matière de consommation énergétique, de bâtiments publics et d'entretien de la voirie et de ses dépendances. Il propose d'adhérer à IT05 pour l'ensemble des prestations qu'elle propose, au prix de 0,80 € par habitant DGF soit 671,20 €, ce montant s'ajoutant à celui de l'adhésion pour le service de l'eau potable de 200 €, soit 871,20 € pour 2015. Les prestations sont facturées à la vacation et doivent faire l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'adhérer à IT05 pour l'ensemble des prestations proposées par l'Agence, au prix de 0,80 € par habitant DGF, soit 671,20 € pour 2015 auxquelles s'ajoute l'adhésion de 200 € pour les prestations relevant du domaine de l'eau potable,
- autorise le Maire à signer une convention avec IT05 pour son assistance technique dans les domaines de l'énergie, du patrimoine bâti et de la voirie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503002-DE
Regu le 31/03/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/002)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général pour la pratique du ski alpin et de la natation dans les écoles

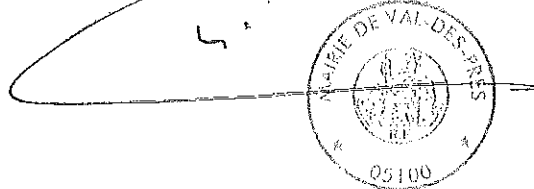
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général encourage la pratique sportive dans les écoles primaires et notamment la pratique du ski, de la natation et des activités physiques de pleine nature. Il y a lieu de signer une convention avec le Conseil Général et de fixer la participation de la commune, qui ne peut être inférieure à celle du département. Pour 2015, le projet du regroupement pédagogique prévoit huit séances de ski alpin à Montgenèvre, aidé par le Conseil Général à hauteur de 9,90 € par élève pour le transport et 6 séances de natation, aidé à hauteur de 9,10 € par élève pour le transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite une aide du Conseil Général pour les frais de transport jusqu'à la station de ski de Montgenèvre dans le cadre de la pratique de ski alpin et jusqu'à la piscine de Briançon dans le cadre de la pratique de la natation, par les élèves du regroupement pédagogique ;
- fixe la participation des communes à un taux identique à celui du Conseil Général, soit 9,90 € par élève pour le ski alpin et à 9,10 € par élève pour la natation,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général,
- décide qu'une participation couvrant le solde des frais de transport sera demandée aux familles pour la pratique du ski alpin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503003-DE
Regu le 31/03/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général pour la mise en place de feux tricolores comportementaux

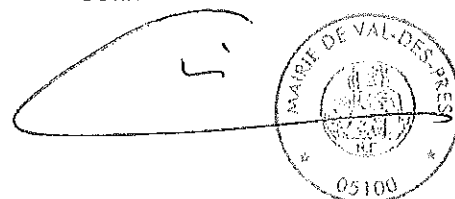
Monsieur le Maire expose que le problème de la traversée des villages par des véhicules roulant à vive allure est récurrent et que les radars pédagogiques ne sont pas dissuasifs. Il propose d'installer des feux comportementaux dans les deux secteurs les plus dangereux pour un coût estimé à 13.150 € HT. et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD, Emile ROMAN) :

- décide d'installer deux feux comportementaux à l'entrée des villages pour un coût de 13.150 € H.T.
- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des travaux : 13.150,00 €
 - subvention sur amendes de police 50% : 6.575,00 €
 - autofinancement de la commune 50% : 6.575,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de terrains communaux pour l'été à M. et Mme LARA Esteban et Macarena

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. et Mme LARA Esteban et Macarena, domiciliés Pra Premier à Val-des-Prés, pour la location durant l'été de terrains communaux au lieu-dit Millassol pour parquer leurs chevaux dans le cadre de leur activité équestre.

A la demande de plusieurs membres du Conseil Municipal, il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14

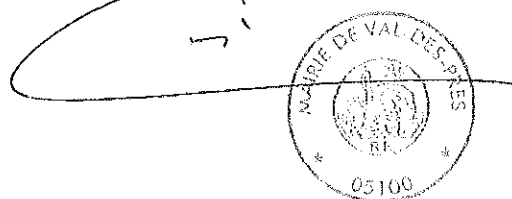
Sont favorables à la location de terrains communaux à Millassol :	6
Ne sont pas favorables à la location de terrains communaux à Millassol :	8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- décide de ne pas louer les terrains communaux situés à Millassol, en rappelant qu'il existe un risque de crue torrentielle dans ce secteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503005-DE
Recu le 31/03/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts

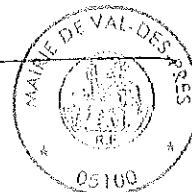
Monsieur le Maire expose qu'il convient de recourir à un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts durant l'été, et propose la création d'un poste d'horticulteur pour six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, de créer un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 h par mois, du 4 mai au 3 novembre 2015 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux, à l'indice brut 488 et à l'indice majoré 422,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503006-DE
Reçu le 31/03/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/006)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes administratifs 2014

Le Maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2014 pour les budgets réalisés par l'équipe municipale précédente, soit :

Budget général :

- en section de fonctionnement, un excédent de 45.845,25 €
- en section d'investissement, un excédent de 76.916,43 € et un excédent de 16.771,43 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement, un excédent de 45.738,68 €
- en section d'investissement, un déficit de 37.075,97 € et un déficit de 35.998,06 € après intégration des restes à réaliser.

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement, un déficit de 98,00 €
- en section d'investissement, un excédent de 47.542,24 €.

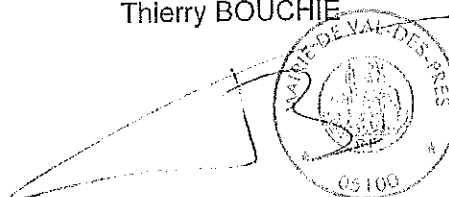
Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section d'investissement, un déficit de 20.991,94 € représentant le compte de stock du lot n° 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (le Maire sort et ne participe ni au débat ni au vote), approuve les comptes administratifs 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'Adjoint aux Finances,
Thierry BOUCHIE



AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503007-DE
Regu le 31/03/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes de gestion 2014 du Trésorier

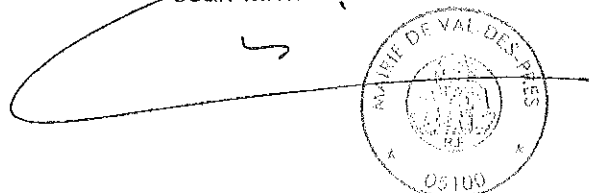
Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2014 du Trésorier pour le budget général, le budget de l'eau, le budget du camping municipal et le budget du lotissement de Peyre Rouye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2014,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion du budget général, du budget de l'eau, du budget du camping municipal et du budget du lotissement de Peyre Rouye, dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503008-DE
Reçu le 07/04/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Clôture du budget du camping municipal M4

Monsieur le Maire expose que le budget du camping municipal ne fait plus l'objet d'aucune opération comptable, car sa gestion a été confiée, par le biais d'un bail emphytéotique de 35 ans, à la société HUTTOPIA dont le siège est situé rue du Chapoly à Saint Genis Les Ollières (69290). Par conséquent, il y a lieu de clôturer ce budget et d'intégrer son patrimoine actif et passif au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de transférer le patrimoine du budget du camping municipal sur le budget général, selon les tableaux joints,
- approuve la réintégration de l'actif et du passif inscrits au budget du camping sur le budget général,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503009-DE
Reçu le 07/04/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/009)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Affectation des résultats 2014

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs de 2014 et propose les affectations suivantes :

Budget général :

- report de 45.845,25 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement et de 76.916,43 € sur le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

Budget de l'eau :

- affectation de 9.943,06 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 35.795,62 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2015.

Budget du camping municipal :

- report de 47.444,24 € sur le compte 001 de la section d'investissement, du budget primitif général 2015.

Budget du lotissement de Peyre Rouye :

- report de 20.991,94 € sur le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2014 sur les budgets primitifs 2015, tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20150325-201503010-DE
Reçu le 31/03/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/010)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI

M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Taux des contributions directes

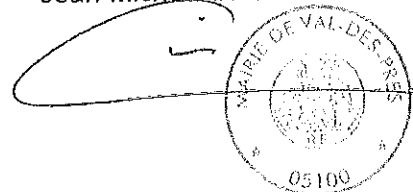
Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2014 et propose de les maintenir en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2015, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501746-20150325-201503011-DE
Reçu le 31/03/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/03/011)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Mars 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

Date de la convocation :

20 Mars 2015

Date d'affichage :

20 Mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Aldo DOLCI
M. Gilbert GONON à M. Thierry GONON

Secrétaire : Mme Karine RESSANT est nommée secrétaire de séance

OBJET : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de définir une enveloppe globale pour l'attribution de subventions, qui seront examinées au cas par cas durant l'année 2015. Il rappelle qu'en 2014, le budget communal a versé aux associations un montant total de 13.998,37 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de constituer une enveloppe globale de 11.400 € pour l'attribution de subventions aux associations. Ce montant sera inscrit au compte 657 du budget général primitif 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

